

Règlement intérieur

1 Présentation et missions :

Avec l'acronyme ALCIEA, l'Association Langue Et Culture Italienne Entre Amis a été créée en 2001 afin de réunir des passionnés de l'Italie, désireux de connaître sa langue chantante, ses coutumes et sa richesse culturelle.

Les adhérents se retrouvent une fois par semaine, d'octobre à juin, pour apprendre la langue italienne à tous niveaux.

La finalité de nos cours est de donner un « outil réel » pour s'exprimer en Italien ; la conversation est privilégiée sans négliger la grammaire pour une construction correcte des phrases. Les cours sont animés par des enseignantes italiennes.

Des conférences, des sorties découvertes sont proposées chaque année donnant la possibilité de se réunir et connaître tout ce que l'Italie offre de plus beau.

2 Conseil d'administration :

L'association est dirigée par un conseil d'administration de 6 membres majeurs, élus pour 3 années par l'Assemblée Générale, renouvelables par tiers tous les ans. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres, un bureau composé au minimum de : un président un secrétaire, un trésorier, auxquels il est possible d'adjoindre : un vice-président, un secrétaire adjoint et un trésorier adjoint et/ou un ou plusieurs membres affectés à une tâche particulière en fonction des besoins. En cas de vacance (pour fait de démission ou autre), le bureau coopte un remplaçant parmi les candidats proposés par les membres du Conseil d'Administration. La cooptation sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale suivante. Le mandat expire à la date de l'expiration du mandat de celui qu'il remplace. Les membres du conseil d'administration ne perçoivent aucune rétribution.

3 Enseignantes :

Les cours sont animés par des enseignantes italiennes diplômées ayant plusieurs années d'expérience et qui utilisent des méthodes modernes.

Les enseignantes sont disponibles pour un conseil aux nouveaux arrivants afin de pouvoir les orienter dans la classe qui correspond à leur niveau de connaissance de la langue.

4 Locaux :

Les cours se tiennent à Bel Air, dans les locaux de l'ancienne école. Compte tenu de l'implantation de la salle de cours et de l'utilisation de l'immeuble par d'autres associations, l'attente pendant les inter cours se fait dans le hall du rez de chaussée, en respectant les cours dispensés à l'étage (pas de bruit).

5 Inscriptions :

- Cotisation annuelle

Les cours et animations étant programmés sur l'année scolaire, nos engagements budgétaires nous obligent à vous proposer la cotisation dans son coût annuel. Ceci nous permet de mieux suivre l'activité.

Afin de faciliter votre règlement, nous vous donnons la possibilité de l'effectuer en 2 versements par chèques datés du jour de l'inscription.

Chaque règlement s'effectuera fin octobre et mi-janvier.

Le détail des modalités de règlement est donné sur la fiche d'inscription.

Les livres de cours ne sont pas compris et ils seront payés à part.

L'adhésion à l'association permet de participer aux différentes animations : voyage, conférence sur le cinéma italien, tombola (loto italien), repas amical, projection de film italien, café littéraire, fête de fin d'année et spectacle, (avec une contribution complémentaire selon le coût de revient de l'animation).

- Conditions de remboursement

Un cours d'essai vous est généralement proposé pour que vous puissiez vous faire une parfaite opinion avant de confirmer votre inscription.

Toute demande de remboursement de cotisation sera examinée par le bureau pour les cas de force majeure et notamment :

- Déménagement lointain
- Incapacité suite à une maladie ou à un accident pour une immobilisation **supérieure à 3 mois**

Les demandes doivent se faire par écrit, datées, signées, assorties de justificatifs nécessaires.

- Droit à l'image

Il vous sera demandé l'autorisation d'utiliser toute image ou tout document vous concernant à des fins strictes de communication en interne, à la presse, lors de forums, de l'AG etc.)

6 Bibliothèque :

Une bibliothèque de livres écrits en italien est à votre disposition gratuitement sur les étagères de la salle de cours. La liste des livres est consultable sur le site de l'association www.alciewa.fr/bibliotheque.pdf Les livres peuvent être empruntés et tout dégât ou perte sera à charge de la personne qui a pris le livre.

7 Voyages :

L'Italie possède les deux tiers des biens culturels mondiaux. Chaque année nous partons ensemble à la découverte d'une région italienne différente : histoire de l'art, gastronomie, traditions, curiosités et art de vivre.

Les places seront accordées en priorité aux adhérents fréquentant les cours, aux adhérents sympathisants puis à tout accompagnant dans la limite des places disponibles.

8 Journal « Giornalino »

Un journal est édité par l'association. Les articles en sont rédigés par les membres eux-mêmes.

Les images recueillies pour illustrer un article doivent être *libres de droits*, à savoir succinctement :

1- que les photos sont protégées par le droit d'auteur et la propriété intellectuelle, et donnent lieu à autorisation de l'auteur pour leur usage.

2- que les banques de données, sites Internet..., sont protégés par le droit d'auteur (architecture de la base) et, pour la matière contenue, par le droit « sui generis » donnant des prérogatives patrimoniales au producteur.

Ainsi, toutes les images illustrant un article devront être certifiées « sans protection juridique » par le rédacteur de l'article.